



AVIS À LA POPULATION

ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'article 109 de la Loi du 04 décembre 1985 sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions et de l'article 72 de son Règlement d'Application, la Municipalité de Noville soumet à l'enquête publique le projet suivant :

Dossier N° : 1105-19 - CAMAC : 188025 - Compétence : ME - Propriétaire : LOREDA REAL ESTATE GMBH - Coordonnées géographiques : 2'530'316 / 1'137'820- Lieu-dit : «Route du Simplon 21» - Parcelle N° 1120 - ECA : 781 - Note au recensement architectural :— - Degré de sensibilité au bruit : III - Auteur des plans : Bureau d'architecture ALAMBRA, RACU ARICESCU- Projet :

Changement : nouvelle destination des locaux,

Aménagement d'une garderie pour la petite enfance au rez-de-chaussée



Les observations ou oppositions relatives au dossier précité doivent être adressées à la Municipalité, par lettre recommandée ou consignées dans la feuille d'enquête jointe au dossier, pendant la durée de cette dernière, soit

Du 20.07.2019 au 18.08.2019

CONSULTATION DU DOSSIER (au Greffe municipal) :

LE LUNDI DE 14H00 A 17H00

DU MARDI AU JEUDI, LE MATIN, DE 08H00 A 11H30

LE MARDI DE 17H00 A 19H00

